

FICHE SIGNALÉTIQUE

BMCI EPARGNE OBLIGATIONS

SICAV

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 23/05/2018 sous la référence n° VP18056

Directeur
Hicham ELALAMY

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : **Obligations.OMLT**
- Sensibilité min : **3 (Exclu)**
- Sensibilité max : **7 (Inclus)**
- Indice de référence : **MBI Moyen et long Terme**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion de la SICAV est de valoriser les actifs à moyen terme, sur l'horizon de placement minimum conseillé de 2 ans, via des investissements sur le marché obligataire qui offrent les meilleures perspectives de rendement sous contrainte d'une gestion prudente du risque de crédit, de liquidité et des taux.**
- Stratégie d'investissement :

La SICAV BMCI EPARGNE OBLIGATIONS investira son capital en actions, en titres de créances, en parts d'OPCVM et en liquidités. La SICAV sera en permanence investie à hauteur de 90% de ses actifs hors titres d'OPCVM "obligations Moyens et Long terme", créances représentatives des opérations de pension qu'elle effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. Par ailleurs, la SICAV pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée : **2 ans**
- Souscripteurs concernés : **Grand public**

II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01^{er} janvier au 31 décembre**
- Valeur liquidative d'origine : **50 Dirhams**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1er jour qui le suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Dans les locaux de BMCI ASSET MANAGEMENT ; BMCI BOURSE ; MENA Capital Partners et, dans les agences de la BMCI, par voie d'affichage**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de souscription et de rachat : **Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net de la SICAV par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat peuvent être reçues par toutes les agences BMCI, à BMCI ASSET MANAGEMENT; BMCI BOURSE et MENA Capital Partners, du lundi 08h au jeudi 15h45min, pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré) ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. La SICAV opte pour la capitalisation des résultats. Les intérêts sur titres de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des « intérêts courus ».**